



# PROCÈS VERBAL

## SÉANCE DU 20 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze le vingt janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

**Etaient présents :** M. BESSET / M. EUVERTE / M. HARDIVILLEZ / Mme MAROLLE / Mme BARRET / Mme RIBOUILLARD / Mme DEKKER / M. MAZET / M. FILIPPI / Mme ERNOULT / M. OZON / M. BOGAERT / Mme HADDAR / M. HUBERT / M. BLANCHARD / Mme GERTHOFFERT / Mme TAQUET / Mme GUINION

**Etaient absents excusés :** Mme PELFORT / M. HAUDECOEUR (pouvoir à Mme MAROLLE) / M. ROTH (pouvoir à M MAZET) / Mme SALVADOR (pouvoir à M. HARDIVILLEZ) / Mme ARRU (pouvoir à Mme ERNOULT) / Mme PICART / M. MILON / Mme PARASCHIV (pouvoir à Mme BARRET) / M. MICHALON

Secrétaire de séance : Pascale RIBOUILLARD

En exercice : 27	Présents : 18	Votants : 23	Procurations : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Monsieur BESSET explique qu'il y a un certain nombre de points importants à traiter pendant cette séance du conseil municipal. Il souhaiterait que soit traité en question diverse le résultat des trois procédures juridiques en cours de la municipalité.

Monsieur BESSET informe des deux prochaines dates du conseil municipal : le 10/02 pour le PLU et le Débat d'Orientation Budgétaire, et le 10/03 pour le vote du budget.

### **Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2013**

Adopté à l'unanimité

### **Décisions du Maire**

En date du 31 octobre 2013, la municipalité accepte le bail de pâture à chevaux avec Melle Anouck VAN ZIJL, conclu pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2013 au 30 novembre 2014 renouvelable deux mois avant échéance, moyennant un loyer mensuel de 60€.

En date du 25 novembre 2013, la municipalité décide d'acquérir par voie de préemption le bien situé au lieudit « le Clos Ragait » appartenant à Monsieur CRAMPON Thierry, cadastré section AB 149 d'une superficie de 760m<sup>2</sup>, au prix principal de douze mille quatre cent et un euro.

En date du 25 novembre 2013, la municipalité décide d'acquérir par voie de préemption de bien situé au lieudit « le Clos Ragait » appartenant à Madame SOUFFLET Catherine, cadastré section AB 312 d'une superficie de 800 m<sup>2</sup>, au prix principal de treize mille quatre-vingt-six euros.

En date du 25 novembre 2013, la municipalité décide d'acquérir par voie de préemption le bien situé au lieudit « Le Clos Ragait », appartenant à Monsieur CRAMPON, cadastré section AB 313 d'une superficie de 702m<sup>2</sup>, au prix principal de onze mille quatre cent quatre-vingt-trois euros.

En date du 19 décembre 2013, la municipalité accepte par convention de louer à Monsieur Patrick BROUTIN pour une durée de six mois soit du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014, un logement sis école J Ferry, avenue Jules Ferry à Saint Leu d'Esserent 60340, pour un loyer mensuel de 150€.

## **URBANISME**

### 1) Convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur BESSET explique que les services de l'état de la Direction Départementale des territoires (anciennement DDE) instruisent actuellement par convention l'ensemble des demandes d'urbanisme de la plupart des communes. Pour St Leu une pré instruction est réalisée par le service urbanisme.

Monsieur le Préfet de l'Oise informe que le législateur prévoit pour le 30 juin 2015 la fin de l'exercice de l'instruction des actes d'urbanismes des communes compétentes assurée actuellement par les services de l'Etat.

Le courrier de Monsieur le Préfet indique que les actes les plus simples tel que la vérification de la conformité des projets avec les règles définies localement par la commune, peuvent déjà être repris par les communes ou par les intercommunalités qui lui semblent l'échelon le plus pertinent en la matière.

Il s'agit en particulier, en dehors des secteurs d'intervention de l'architecte des bâtiments de France ou des zones soumises à un risque naturel ou technologique, de l'instruction des déclarations préalables portant sur la modification de l'aspect extérieur des constructions existantes, l'édification d'abris de jardins ou l'extension d'habitation, les clôtures et les permis de démolir. Ces actes représentent 50% des demandes.

Pour les demandes les plus complexes (article L 422-8 du code de l'urbanisme) instruites directement par la commune une assistance technique et juridique ponctuelle est apportée gratuitement par la DDT de l'Oise.

Monsieur BESSET propose au conseil de définir les modalités d'intervention du service instructeur comme suit :

I - Seront traités par la commune de Saint Leu d'Esserent

- 1°) Les certificats d'urbanisme
- 2°) Les déclarations préalables
- 3°) les permis de démolir

II – Seront traités par les services de l'Etat

- 1°) Les permis de construire
- 2°) Les permis d'aménager

Et de le charger à signer cette nouvelle convention et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il serait utile de donner de plus amples informations, notamment sur le nombre de documents traités chaque année et ce que cela représentera en terme de coût et de moyens en personnel.

Il s'interroge sur la nécessité d'anticiper ce choix bien qu'il partage l'idée du transfert de compétences aux collectivités territoriales. Monsieur BLANCHARD ajoute que la compétence urbanisme risque à terme d'être transférée aux structures intercommunales avec comme conséquence qu'elles se substituent aux communes. Il précise que l'Etat transfère de plus en plus de charges vers les communes.

Monsieur BLANCHARD, au nom du groupe d'opposition, souhaite proposer une motion concernant l'avenir de la Picardie et son éventuel rattachement à la région Parisienne. Il considère qu'il s'agit d'une question importante de l'équilibre des territoires. Monsieur BESSET explique que toute discussion sur l'environnement est possible tant qu'il est question des conséquences sur l'avenir de la commune.

Monsieur BESSET revient sur le nombre de documents d'urbanisme traités en pré-instruction par le service communal sur l'année 2013 : 74 certificats d'urbanisme, 50 déclarations préalables, 1 permis de démolir. Il ajoute que 28 permis de construire ont été traités par les services de l'Etat. Monsieur BESSET explique qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter les moyens humains puisqu'une réorganisation en interne permettra d'assouplir la charge de travail. Il évoque par ailleurs l'idée que tout transfert de cette compétence au-delà de la commune doit trouver sa pertinence. Monsieur BLANCHARD souhaiterait savoir si Monsieur BESSET, candidat à la Présidence de la Communauté de Communes Pierre Sud Oise, accepterait ce transfert de compétence. Il explique la nécessité d'alerter les populations sur l'incidence du redécoupage territorial qui, à terme, privera les citoyens des infrastructures locales. Monsieur BESSET ne souhaite pas s'engager à annoncer quoi que ce soit.

Madame DEKKER souhaiterait savoir si les délais de traitement des dossiers d'urbanisme seront moins longs, puisque l'attente est actuellement de deux mois. Monsieur BESSET indique que les délais maximum sont légaux et qu'ils ne devraient pas en être modifiés mais que la réactivité des services municipaux peut améliorer ce temps d'attente.

Monsieur HUBERT explique qu'il n'y a pas à craindre cette nouvelle mesure. Il estime que la charge de travail ne devrait pas être trop importante et que les délais de réponse devraient être raccourcis. Il évoque également l'idée que les dossiers pourront être traités avec une plus grande souplesse contrairement à la rigidité des services de l'Etat.

Monsieur BLANCHARD indique que le personnel communal est tout à fait capable de faire face à ces nouvelles tâches mais il souhaiterait connaître le coût que cela va engendrer. Il ajoute en outre que la municipalité aurait pu attendre que la loi s'impose avant d'avoir à délibérer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 19 voix pour et 4 voix contre

## 2) Achat de terrains parking SNCF

Monsieur BESSET explique que la municipalité souhaite poursuivre sa démarche de requalification des abords de la gare ferroviaire par l'acquisition et la rénovation des parkings. Cette acquisition concerne aussi l'ancienne Halle appartenant également à la SNCF.

La SNCF a donné son accord à la vente pour une contenance estimée de 2890m<sup>2</sup> à extraire de la parcelle cadastrée section AC 1328 pour un montant de 19 200 € net vendeur pour les terrains et la Halle.

L'avis du service des domaines a été demandé conjointement avec la SNCF. A ce jour la réponse n'est pas parvenue à la commune.

Considérant que pour les montants inférieurs à 75 000 euros, l'avis des domaines n'est pas obligatoire (somme fixée, en application du décret n° 86-455 du 14 mars 1986, par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget du 5 septembre 1986, modifié par l'arrêté du 17 décembre 2001).

Monsieur BESSET propose au Conseil de valider l'opération d'achat des parcelles issues de la division à intervenir de la parcelle AC 1328 d'une contenance estimée à 2890 m<sup>2</sup> et pour un montant de 19 200 euros Net et de l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'acte notarié et l'ensemble des pièces concernant cette acquisition.

Monsieur BLANCHARD indique qu'il était temps d'aboutir à cette acquisition vu l'état de délabrement de cet endroit et que la négociation faite par la municipalité est tout à fait raisonnable (à peine 7€ le m<sup>2</sup>). Il estime que ce projet n'a pas été porté au terme du mandat municipal et qu'il s'agit donc d'un échec. Madame DEKKER se dit satisfaite que le projet puisse enfin aboutir.

Monsieur BESSET explique que les élus à venir pourront entreprendre les travaux. Il se félicite que la municipalité ait réussi à trouver un accord avec la SNCF et RFF. Il indique qu'un courrier, co-signé avec le Maire de Précy-sur-Oise, sera adressé au Directeur Régional de la SNCF pour évoquer l'avenir des gares de Saint-Leu et Précy. Monsieur BLANCHARD évoque le fait que la ligne Creil-Pontoise est de plus en plus sous-exploitée et qu'il serait utile d'en faire un outil de valorisation. Monsieur BESSET explique que cette ligne est gérée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France et qu'il est difficile d'établir un contact étant donné le nombre d'interlocuteurs.

Madame DEKKER souhaiterait que le passage à niveau soit mieux sécurisé. Elle explique que ce point a déjà été soulevé lors des réunions de quartiers et des commissions municipales.

Monsieur BESSET considère que l'achat de ces terrains est une réussite. Il rappelle que les espaces aux alentours de la gare, non entretenus par la SNCF, l'ont été par la ville deux fois par an.

Monsieur HUBERT explique que le coût proposé par la SNCF lors du précédent mandat était prohibitif et n'a donc pas permis cette acquisition. Il indique que la halle pourrait être utilisée à des fins culturelles ou commerciales. Monsieur HUBERT se réjouit de la réussite du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## PERSONNEL

### 3) Modification du tableau des emplois

Monsieur EUVERTE explique qu'il est nécessaire de remettre à jour le tableau des effectifs suite à la création un poste de Technicien Systèmes & Réseau contractuel et la création d'un poste d'adjoint technique titulaire pour pérenniser un emploi précaire,

Il propose au conseil de modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION				CREATION			
Nbre	Grade	Catégorie	Pôle	Nbre	Grade	Catégorie	Pole
	Néant			1	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	AG
	Néant			1	Adjoint Technique	C	AG

Madame TAQUET souhaiterait connaître le nombre de fois que le poste d'adjoint technique a été renouvelé et pour quelle raison. Monsieur EUVERTE explique que le poste a été renouvelé autant de fois que nécessaire jusqu'à l'obligation légale de titularisation. Il indique qu'il s'agit de personnel employé pour des remplacements.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **4) Réalisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Monsieur EUVERTE explique que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales permet à l'ordonnateur, sur l'approbation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, hors remboursement de la dette.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter la présente disposition financière qui représente un montant de 974 798€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

### **5) Demande de subvention au Conseil Général aménagement rue de Boissy phase II**

Monsieur HARDIVILLEZ explique que la rue de Boissy est une voirie historique de la commune et permet l'accès à de nombreux équipements municipaux (collège, écoles, complexe sportif).

Ce quartier ancien n'est pas adapté à l'accroissement du trafic et à un besoin de stationnement automobile également en progression. La voirie est très dégradée et les trottoirs ne répondent pas aux normes d'accessibilité.

En 2013, la ville a réalisé des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public, des télécommunications. Monsieur HARDIVILLEZ remercie, au nom du conseil municipal, les entreprises qui ont participé à ce chantier.

Les travaux à réaliser en 2014 concernent l'aménagement de la voirie et sa sécurisation, l'organisation des stationnements, la mise en accessibilité et la réfection des trottoirs. Ces travaux sont en cours d'étude plus détaillée et devront être pris en compte dans le budget 2014.

Le devis estimatif présenté fait apparaître des coûts suivants :

✓ Terrassement – tranchées – fourreaux	98 000 € HT
✓ Voirie trottoirs – parkings	880 960 € HT
✓ Eaux pluviales	35 000 € HT
✓ Maîtrise d'œuvre, SPS ....	66 040 € HT
	<hr/>
	1 080 000 € HT

Monsieur HARDIVILLEZ propose au conseil de solliciter le concours financier du Conseil Général pour la réalisation de la Phase II de l'aménagement de la rue de Boissy à hauteur de 31% (21% et 10 % supplémentaire dans le cadre du soutien à l'économie) et de maintenir la demande de subvention de la Phase I restée à ce jour sans réponse.

Monsieur HARDIVILLEZ informe le conseil qu'une demande de subvention a été transmise au Conseil Général le 30 novembre 2012 mais qu'aucune notification d'accord n'a été transmise à ce jour. Monsieur BLANCHARD précise que la dérogation ne vaut pas subvention et qu'il est prêt à favoriser cette demande auprès de Messieurs ROME et VANTOMME. Il ajoute qu'il est courageux d'anticiper ce projet avant les élections municipales. Monsieur BESSET explique à ce titre que les riverains ont intégré cette nouvelle phase de travaux grâce aux trois réunions participatives. Il évoque le fait que le projet mérite d'être travaillé en amont et que l'appel d'offres ne sera donc pas lancé avant les élections.

Madame TAQUET confirme que les travaux se sont bien déroulés mais évoque cependant des problèmes de poussières durant l'été. Elle ajoute que le chemin du Clos Ragait est véritablement dégradé. Madame TAQUET estime qu'il s'agit d'un lieu de promenade et qu'il est anormal d'y voir circuler des véhicules. Monsieur HARDIVILLEZ explique que tout chantier comporte des désagréments. Il indique que la police municipale est intervenue pour assurer la circulation et qu'un travail de déblaiement a été assuré. Monsieur BESSET ajoute que la volonté de la municipalité est de ralentir la circulation de la rue de Boissy et regrette que les personnes ne soient pas plus vigilantes.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

#### 6) Demande de subvention Fédération Française de Football (vestiaires Thierry Doret)

La ville s'est engagée dans la création de nouveaux vestiaires modulaires au stade T. Doret et la démolition des vestiaires actuels compte tenu de leur état.

La Fédération Française de Football peut dans le cadre du fonds d'aide au football amateur subventionner la création de vestiaires au stade T. Doret.

En effet, cette création entre dans les objectifs d'amélioration des conditions de la pratique sportive du football.

La subvention maximum est prévue à hauteur de 50% des travaux HT avec un plafond maximum de 50 000 €. Il est demandé au conseil de charger le Maire de demander cette subvention au meilleur taux et de signer l'ensemble des pièces de ce dossier.

Monsieur HARDIVILLEZ explique que la ville s'est engagée dans la création de nouveaux vestiaires modulaires au stade Thierry Doret et la démolition des vestiaires actuels compte tenu de leur état.

Monsieur BLANCHARD est favorable à la modernisation du stade Thierry Doret et au développement des installations sportives.

Monsieur BESSET indique que la synthèse du Schéma Directeur des équipements sportifs, présentée à l'OMS, est intégrée au dossier remis aux conseillers municipaux. Il informe en outre de l'élection d'un nouveau Président de l'OMS.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## **INTERCOMMUNALITE**

### **7) Autorisation donnée au SIAE de lancer l'enquête publique sur le zonage d'assainissement pluvial**

Monsieur BESSET explique que le SIAE avec le bureau d'étude SODEREF, a mené une étude sur le zonage d'assainissement pluvial concernant l'ensemble du territoire.

Cette étude a été présentée à l'ensemble des Maires et leurs observations ont été intégrées dans le dossier.

Afin de pouvoir présenter cette étude à enquête publique, il est nécessaire que les conseils municipaux délibèrent.

Monsieur BESSET propose au conseil d'autoriser le SIAE à effectuer une enquête publique pour le zonage d'assainissement pluvial.

Monsieur BLANCHARD approuve cette démarche. Il explique l'importance de travailler en amont sur la question des eaux pluviales.

Monsieur BESSET indique que la société Sorange a mené l'ensemble de l'étude et que le SIAE a demandé la réalisation d'une étude complémentaire à Soderef. Il souhaite qu'un chiffrage précis soit posé dans les prochains mois. Monsieur BESSET considère qu'il est nécessaire d'accompagner les communes dans leur développement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

Le dossier est consultable en mairie.

### **8) Adhésion de 8 communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise**

Monsieur BESSET explique que par délibération du 19 juin 2013, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, qui est l'organe de gouvernance des activités de Oise Habitat, a accepté l'adhésion des communes suivantes :

- ✓ Bailleval
- ✓ Catenoy
- ✓ Neuilly en Thelle
- ✓ Nogent sur Oise
- ✓ Nointel
- ✓ Sacy le Petit
- ✓ Saint Maximin
- ✓ Wavignies

Conformément à l'article L 5211-18, du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre du syndicat doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre.

Il propose au conseil d'accepter l'adhésion de ces 8 communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## 9) Rapports annuels des services :

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-39 et L. 5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI doit envoyer aux Maires des communes membres, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport d'activité sur les services concernés. Le contenu de ce rapport est laissé à la libre appréciation du président de l'établissement. Il a néanmoins pour objet de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des conseils municipaux des communes membres et d'améliorer la transparence de fonctionnement des groupements.

Monsieur BESSET propose au conseil les rapports d'activités concernant les services suivants :

- 1- PSO 2012
- 2- PSO prix et qualité du service public d'élimination des déchets 2012

Monsieur BESSET indique que le rapport PSO n'a été validé par le Conseil Communautaire qu'en novembre dernier.

Il explique que 5100 tonnes sont gérées sur les sept communes, dont 3200 tonnes d'ordures ménagères (300 kg par habitant). Ce chiffre est en baisse de 10%.

- ✓ Verre : 290 tonnes (27 kg / hab) En hausse de 1%
- ✓ Encombrants : 267 tonnes (25 kg / hab) En hausse de 4%. Ce point n'intègre pas les chiffres de la déchetterie.
- ✓ Déchets verts : 720 tonnes (67 kg / hab) + 5% service très apprécié
- ✓ Recyclables (papiers/cartons) : 630 tonnes (58 kg / hab) Stable

Sur 2012, les chiffres présentés ont augmenté au total de 1%.

Les coûts de gestion sont en hausse de 8%. Le rendement de la TOM a augmenté de 25%.

Monsieur BLANCHARD explique que la collectivité n'est pas la seule à être préoccupée par les coûts malgré le regroupement des sept communes. Qu'en est-il du coût du traitement des déchets. Il s'agit d'un problème compliqué qui mériterait un débat.

Monsieur BESSET indique que le contrat « déchets » sera remis en jeu en 2016.

### 3- SIAE rapport annuel 2012 service public de l'eau potable

Monsieur BESSET indique que le SIAE regroupe 4 communes et 4800 compteurs d'eau potable.

En 2012, 482 000 m<sup>3</sup> ont été distribués sur les quatre communes (21% de perte : canalisations en mauvais état).

Le m<sup>3</sup> d'eau potable et assainie revient à 4,50€.

Il a été compté 100 remplacements d'installation plomb.

En 2013, il évoque la rupture d'eau potable sur une demi-journée.

Monsieur BESSET informe que le contrat devra être renouvelé en 2018.

### 4- SIAE rapport annuel 2012 service public de l'assainissement

Monsieur BESSET informe que le contrat doit être renouvelé cette année par un appel d'offres.

Le service possède une station d'épuration et assure la livraison de 450 000 m<sup>3</sup> d'eau. Il existe un bon rendement de la station d'épuration (96 à 99% de l'eau est filtrée).

La commune a signé en 2013 une convention de principe qui permet d'envisager la rétrocession de la Saulaie. Il a fallu obtenir de Oise Habitat un complément de financement.



Monsieur BLANCHARD s'interroge sur le coût de l'affermage. Monsieur BESSET indique qu'il y aura un accompagnement de l'ADTO pour la mise en œuvre de l'appel d'offres. Il n'a pas été évoqué la reprise en régie (plus facile pour les grandes collectivités).

#### 5- SE60 (Syndicat d'Electrification) rapport d'activité 2012

Monsieur HARDIVILLEZ explique que le SE60 a été créé en 1995. 453 communes sont adhérentes à ce syndicat. Le temps de coupure moyen annuel en 2012 est de 75 minutes. L'année 2012 a été quatre fois plus perturbée en raison du climat.

Monsieur BLANCHARD estime que la forme de transmission des rapports est à améliorer (support numérique). Il souligne par ailleurs le travail remarquable de ce syndicat d'élus.

Monsieur BESSET explique la difficulté de synthétiser ces rapports techniques.

Monsieur BESSET indique que les documents sont consultables en Mairie.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### Information sur le bilan social 2012

Monsieur EUVERTE informe le conseil des différents points évoqués lors du Comité Technique Paritaire du 27 juin 2013. Une note a été remise aux conseillers municipaux, elle présente les indicateurs sur les effectifs, les absences et la formation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur BESSET souhaite informer les conseillers des trois procédures juridiques en cours concernant :

- ✓ Parcelles de terrain rue de Boissy (non-respect du droit de l'urbanisme par le propriétaire)
- ✓ Un chien mordeur (prélèvement et euthanasie)
- ✓ Les transports PSO (appel d'offres)

Dans les trois cas, de récentes décisions judiciaires ont validé la position de la commune.

Monsieur BLANCHARD propose, au nom du groupe d'opposition, une motion concernant l'avenir de la Picardie.

#### **Disparition de la Picardie - L'Oise sous tutelle de Paris**

Considérant que la région Picardie, historiquement constituée pour pourvoir Amiens de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme et résister au fort attrait de Paris, est reconnue et très largement soutenue par la population ;  
Considérant que notre Département, et que notre commune, sont des pôles d'équilibres de territoire qu'il faut préserver ;

Considérant que l'éclatement de certaines régions est un pas vers la suppression des communes et des départements, et donc vers l'affaiblissement de la démocratie locale et des réponses aux besoins de la population ;

Considérant que se dessine à grand pas le remplacement du partenariat Commune - Département par le couple Intercommunalité - Région et l'éloignement de la proximité du service public local ;

Considérant que l'Oise ne tirera aucun profit, ni démocratique, ni financier, à intégrer une métropole pour laquelle elle n'a jamais été ni consultée, ni écoutée, et qui l'obligerait à mendier ses ressources ;

Les élus d'opposition du Conseil municipal de Saint-Leu d'Esserent :

Affirment l'importance de la Picardie, 11ème Région par la taille avec près de 2 millions d'habitants;

Affirment leur attachement à la démocratie locale, aux services publics de proximité, au sein de collectivités identifiées et reconnues par la population ;  
Expriment leur opposition la plus ferme à une mise sous tutelle de l'Oise et de notre commune à Paris ;  
Appellent le gouvernement à engager une réforme des finances locales, aux fins de renforcer les acquis de la décentralisation ;

Motion non soumise au vote du conseil (13 voix contre et 10 voix pour).

Monsieur BESSET estime qu'il est difficile d'entrer dans un débat comme celui-là. Monsieur EUVERTE juge qu'il s'agit d'une position politique qui n'a pas lieu d'être. Après avoir mis cette motion au vote des conseillers, Monsieur BESSET informe que cette motion ne sera pas mise aux voix.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur BESSET ferme la séance à 23H50.

Le secrétaire de séance  
Pascale RIBOUILLARD